



## CONDITIONS DU MODE DE PAIEMENT

Afin de faciliter les transactions de règlement, la société MCA TECHNOLOGY a généralisé l'utilisation de la « LCR NON ACCEPTEE ».

Cette formule, par rapport à la traite, au chèque ou au contre-remboursement, vous supprimera le traitement manuel par retour d'acceptation qui engendrait une perte de temps. Elle vous assurera la même sécurité de paiement et de gestion tout en sachant que votre banque continuera de vous demander votre ACCORD DE PAIEMENT.

« Nous acceptons de régler à 30 JOURS date de facture et d'utiliser la « LCR NON ACCEPTEE » comme mode de règlement envers la société MCA TECHNOLOGY. »

DATE DE PRISE D'EFFET : ..... / ..... / .....

### DETAIL DU RIB A DEBITER POUR LA « LCR NON ACCEPTEE » (Merci de joindre également un RIB original)

TITULAIRE DU COMPTE : .....

DOMICILIATION : .....

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB
- - - - -	- - - - -	- - - - - - - - - - -	- -

IBAN :

- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -	- - - - -
-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

BIC :

- - - - -
-----------

Le : ....., à : .....

Nom : ..... Fonction : .....

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

**Cachet COMMERCIAL**  
(Impératif)